

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3110

25 octobre 2014

SOMMAIRE

Alpazen S.A	HEIRENS Sàrl149237
AO1 SCSp149242	I.T.I. S.A. SPF149237
AO2 SCSp149243	LB Management SA149245
Ateliers de Pétange149242	McLaren S.A149258
audit.lu149244	Mirko S.à r.l149248
Avangate S.A	New Millennium149273
Aventics Holding S.à r.l149241	Pentair Electronic Packaging De Mexico
Axxion S.A	
BNY Mellon GSS Holdings (Luxembourg)	RPeV Luxembourg Parent S.à r.l 149273
S.à r.l	
bpfBouw Gerp Investment S.à r.l149242	Scandinavian Touch Invest S.A149239
ColourOz HoldCo149278	Sergio Rossi International S.à r.l149241
Darby Mezzanine Participations149236	Simple Global SA149237
e-Collaboration International S.A149243	
Etudes Prestations Europ Assistance	S.à.r.l
S.à.r.l	
Experconnect Participations S.A149234	Special Solutions S.A149238
Financière Vitale S.à r.l149234	Sprumex S.A
FMA Investment S.A	
FRALUX149234	Swiss Re Europe Holdings S.A149239
Freedom Luxembourg Holdings GP S.à r.l.	Systemat Belux S.A
149234	TB International Finance Company S.à r.l.
GBX Holdings S.à r.l	149263
GBX Holdings S.à r.l	Tornado S.A. SPF149263
Global Funds	
Green Motion S.à r.l	Triton Luxembourg II GP149240
GSO Capital Opportunities Fund II (Lu-	Triton Luxembourg II GP Rice S.C.A 149241
xembourg) S.à r.l	UCF Holding S.à r.l149236
GSO Capital Opportunities Fund II (Lu-	
xembourg) S.à r.l149235	



Etudes Prestations Europ Assistance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148089/10.

(140168930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

FRALUX, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 179.538.

En ma qualité de gérant de la société de droit français FRALUX SARL, je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2014.

A. CAPPELLETTI.

Référence de publication: 2014148130/10.

(140168631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Freedom Luxembourg Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.162.

Il est porté à la connaissance des tiers que les 12,500 parts sociales de la Société ont été transféré à la société Freedom Luxembourg Investor S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, le 19 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148106/11.

(140168527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Financière Vitale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.399.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014148099/11.

(140169002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Experconnect Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 162.561.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EXPERCONNECT PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2014148093/12.

(140169072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.



Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 137.245.

Les comptes annuels au 31.03.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.08.2014.

Eugen Lehnertz /Anja Müller.

Référence de publication: 2014148136/10.

(140169110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Green Motion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.733.

Les comptes annuels suivant l'acte n° 69085 du 1 ^{er} janvier au 31 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148142/10.

(140168856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

GSO Capital Opportunities Fund II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148164/11.

(140168798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

GSO Capital Opportunities Fund II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148165/11.

(140168799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

FMA Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 168.237.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions commissaire aux comptes de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 Juillet 2014.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2014148123/12.

(140168711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.



GBX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 162.427.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de catégorie B de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 Juillet 2014.

Alexandre TASKIRAN.

Référence de publication: 2014148146/10.

(140168712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

GBX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 162.427.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de catégorie B de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 Juillet 2014.

Marie VAUTHIER.

Référence de publication: 2014148147/10.

(140168712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

UCF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.378.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 6 août 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L 2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 23 Septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour UCF Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014147804/14.

(140167882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Darby Mezzanine Participations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 657.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.859.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite aux résolutions écrites prises le 19 septembre 2014, l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014148047/20.

(140168568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.



HEIRENS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9371 Gilsdorf, 10, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 93.366.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148181/10.

(140169290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

I.T.I. S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 27.211.

Le Bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148182/10.

(140168707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Simple Global SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 138.073.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 18. Juni 2014 welcher die Version der Abänderungseintragung beim Handels- und Firmenregister, Luxemburg, eingetragen und eingereicht am 1. August 2014 mit der Nummer L140137744 ersetzt.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre hat am 18. Juni 2014 folgende Beschlüsse gefasst:

- Die Niederlegung des Mandats von Herrn Robert LANGMANTEL als alleiniges Verwaltungsratsmitglied wird mit sofortiger Wirkung angenommen.
- Frau Sandra BÖHRS, geboren am 23. Mai 1969 in Pforzheim, Deutschland, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg, wird mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsratsmitglied bestellt. Dieses Mandat wird bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 geführt.
- Herr Karsten BÖHRS, geboren am 15. September 1963 in Hamburg, Deutschland, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg, wird mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsratsmitglied bestellt. Dieses Mandat wird bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 geführt.
- Frau Elke KRASKE, geboren am 29. Mai 1966 in Stuttgart, Deutschland, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg, wird mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsratsmitglied bestellt. Dieses Mandat wird bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 geführt.
- Herr Richard KOHL, geboren am 17. September 1955 in Bitburg, Deutschland, geschäftsansässig in 6-8 Op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher, wird mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsratsmitglied bestellt. Dieses Mandat wird bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 geführt.
 - FIDES INTER-CONSULT wird von ihrem Amt als Aufsichtskommissar mit sofortiger Wirkung abberufen.
- Die société à responsabilité limitée KOPALUX TRUST S.à r.l., eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 171586, mit Sitz in 6-8, Op der Ahlkërrech, L-6776 Grevenmacher wird einstimmig und mit sofortiger Wirkung zum neuen Aufsichtskommissar gewählt. Diese nimmt das Mandat an und führt es bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2020 weiter.
 - Der Firmensitz in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg wird bestätigt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karsten BÖHRS.

Référence de publication: 2014147700/34.

(140167649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.



Smart Engine International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.532.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147705/9.

(140168016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Saphir Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 16, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147728/9.

(140167854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Strategic Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 190.254.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 2 septembre 2014

En date du 2 septembre 2014, l'associé unique de la Société à décidé de nommer Monsieur Douglas Smith; né le 10 juin 1060 à Ayr, Ecosse, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 180-186 Brompton Road, 3 ^e étage, SW3 1MQ Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 2 septembre 2014, et ce, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Gérant

Référence de publication: 2014147715/16.

(140167553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Special Solutions S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.107.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société en date du 19 septembre 2014 (l'"Assemblée")

L'Assemblée accepte les démissions de Patrick Knöfler et Urs Gähwiler en tant qu'administrateurs de catégorie B de la Société avec effet au 19 Septembre 2014.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de catégorie B de la Société, avec effet au 19 Septembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

- Roger Gauch, né le 26 juillet 1966 à Thusis, Suisse, avec adresse professionnelle au Schützenstrasse 6, CH-8808 Pfäffikon;
- Brigitte Arnold, née le 17 novembre 1969 à Triengen/Schlierbach, Luxembourg avec adresse professionnelle au Herrengasse 12, FL-9490 Vaduz.

A Luxembourg, le 22 Septembre 2014.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014147710/20.

(140168284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.



Scandinavian Touch Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 67.510.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147732/9.

(140168142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Sprumex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.666.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147762/9.

(140168171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Swiss Re Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 105.000.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.575.

EXTRAIT

En date du 17 septembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Swiss Re Europe Holdings S.A. (la «Société») a décidé de nommer Patrick Raaflaub avec adresse professionnelle à 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich, Suisse; en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 23 septembre 2014 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Pour Swiss Re Europe Holdings S.A.

Référence de publication: 2014147720/16.

(140167656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Systemat Belux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 157.724.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 30 juin 2014.

[Quatrième Résolution]

«L'assemblée générale décide d'approuver le renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise agréé de la société PricewaterhouseCoopers, Société coopérative de droit luxembourgeois ayant son siège social: 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Le mandat du réviseur d'entreprise agréé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Général de 2015».

Adresse du réviseur d'entreprise:

PricewaterhouseCoopers S.C.

400, Route d'Esch

L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SYSTEMAT Belux S.A.

Référence de publication: 2014147724/20.

(140168085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.



Triton Luxembourg II GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 178.781.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014, ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

L'associé de la Société, Triton Masterluxco 4 S.à r.l. a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg, Heiko Dimmerling et Michiel Kramer ont également changé. Les dits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg II GP

Référence de publication: 2014147783/17.

(140167585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Trascandia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 172.651.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 9. Juli 2014 hervor dass:

Die Generalversammlung beschliesst die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder zu erneuern:

Herr Dag Ringdal, geboren am 9. September 1967 in Baerum (Norwegen), wohnhaft am Wenkel 25, L-8085 Bertrange,

Herr Per Werner Madsen, geboren am 8. Februar 1942 in Oslo (Norwegen), wohnhaft in Stranden 51, 0250 Oslo (Norwegen),

Herr Thomas Föyens Mandat wird nicht verlängert.

Herr Knut Oeksby, geboren am 25. Juli 1967 in Baerum (Norwegen), wohnhaft am Oegaerdsveien 16, 1390 Vollen (Norwegen) wird als neuer Verwaltungsratsmitglieder genannt.

Ihre Mandate enden während der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2014147779/18.

(140168066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Skalar International Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 93.054.

Veuillez prendre note:

Du changement du nom, du numéro d'immatriculation au Register du Commerce et des Sociétés et du code postal du réviseur d'entreprise agréé de FIDEWA Audit S.A., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B155324 et ayant pour adresse 43, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en Fidewa-Clar S.A., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165462 et ayant pour adresse 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Skalar International Luxembourg Holding S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014147747/19.

(140168175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.



Triton Luxembourg II GP Rice S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 180.297.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société, qui s'est tenue le 8 juillet 2014, a décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Le gérant de la Société, Triton Luxembourg II GP a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des membres du conseil de surveillance: Antonis Tzanetis, Dimitris Tsivos et Etienne Lardet ont également changé. Les dits membres résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg II GP Rice S.C.A.

Référence de publication: 2014147784/17.

(140168414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Aventics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,01.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 180.101.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 27 juin 2014, a décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

L'associé unique de la Société, Rice MidCo S.à r.l., a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Antonis Tzanetis, Joakim Lindström-Formicola, Michiel Kramer et Heiko Dimmerling ont également changés. Les dits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aventics Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2014147924/18.

(140168576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Sergio Rossi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.212.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 74.072.

Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la Société datées du 22 septembre 2014

L'associé unique a pris acte de la démission de Michel Friocourt, gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2014.

L'associé unique décide de nommer Eric Sandrin, de résidence professionnelle au 10, avenue Hoche, 75381 Paris, France, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1 er août 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Carmine Rotondaro;
- Teunis Christiaan Akkerman; et
- Eric Sandrin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERGIO ROSSI INTERNATIONAL S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014147738/19.

(140167641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.



bpfBouw Gerp Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.028.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Jean-Jacques Josset

Gérant A

Référence de publication: 2014147899/13.

(140169211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Ateliers de Pétange, Société Anonyme.

Siège social: L-4908 Pétange, 50, rue des Ateliers.

R.C.S. Luxembourg B 69.066.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire du 7 mars 2014

«L'Assemblée choisit pour l'exercice 2014 le Réviseur d'entreprises qui sera désigné par l'Assemblée Générale Ordinaire des CFL pour la révision des comptes du groupe.»

L'Assemblée Générale Ordinaire des CFL s'est tenue le 16 juin 2014 et l'Assemblée a désigné comme réviseur d'entreprises la société DELOITTE AUDIT S.à R.L. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014147922/15.

(140168749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

AO1 SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 190.392.

Extrait de l'acte constitutif de AO1 SCSp

En date du 16 septembre 2014 la société en commandite spéciale dénommée AO1 SCSp (la «Société») a été constituée par acte sous seing privé signé pour une durée illimitée. Le siège social de la Société se trouve au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Son associé gérant commandité est Allcon S.à r.l, dont l'adresse est au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 190 292.

L'objet de cette Société est d'investir, acquérir et prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quel type de sociétés ou entités luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, les contributions, les achats, les options ou de toute autre manière tout titre, droit, intérêts, brevet, marque et les licences ou d'autres biens que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour la contrepartie que la société en commandite jugera convenable.

La Société sera engagée par la seule signature de l'associé gérant commandité représenté par ses signataires dûment

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg

42, rue de la Vallée

L-2661 Luxembourg

Référence de publication: 2014147946/26.

(140169093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.



Axxion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 82.112.

Auszug aus dem Protokoll der am 21. August 2014 telefonisch abgehaltenen Sitzung des Verwaltungsrates.

Die unterzeichnenden Mitglieder des Verwaltungsrates der Axxion S.A. protokollieren wie folgt:

Die Berufsadresse der nachfolgenden Verwaltungsratsmitglieder hat sich wie folgt geändert:

- Martin Stürner, Bettinastraße 57-59, D-60325 Frankfurt am Main

- Uwe Kristen, Bettinastraße 57-59, D-60325 Frankfurt am Main

Frankfurt am Main / Grevenmacher, den 21. August 2014.

Référence de publication: 2014147926/13.

(140169135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

e-Collaboration International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.204.

Maitland Luxembourg S.A., société anonyme, domiciliataire, ayant pour adresse le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13 583,

dénonce avec effet au 20 septembre 2014 le siège social de la société

e-Collaboration International S.A. société anonyme, R.C.S. Luxembourg B74204, ayant pour adresse le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 20 septembre 2014.

Maitland Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014147902/15.

(140169260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

AO2 SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 190.393.

Extrait de l'acte constitutif de AO2 SCSp

En date du 16 septembre 2014 la société en commandite spéciale dénommée AO2 SCSp (la «Société») a été constituée par acte sous seing privé signé pour une durée illimitée. Le siège social de la Société se trouve au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Son associé gérant commandité est Allcon S.à r.l, dont l'adresse est au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistre au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 190 292.

L'objet de cette Société est d'investir, acquérir et prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quel type de sociétés ou entités luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, les contributions, les achats, les options ou de toute autre manière tout titre, droit, intérêts, brevet, marque et les licences ou d'autres biens que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour la contrepartie que la société en commandite jugera convenable.

La Société sera engagée par la seule signature de l'associé gérant commandité représenté par ses signataires dûment autorisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg

42, rue de la Vallée

L-2661 Luxembourg

Référence de publication: 2014147947/26.

(140169100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.



Avangate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 145.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147954/9.

(140169181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

audit.lu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147898/10.

(140169197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

BNY Mellon GSS Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.044.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 15 septembre 2014

En date du 15 septembre 2014, l'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. David Micallef, en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 29 août 2014;
- de nommer David Claus, né le 23 septembre 1971 à Leuven, Belgique, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014147981/17.

(140169151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Alpazen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 158.124.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juillet 2014 à Luxembourg

Les Actionnaires décident de nommer un nouveau membre de catégorie A au sein du Conseil d'Administration de la Société et donc de porter le nombre des administrateurs de 4 à 5.

L'Assemblée des actionnaires décident de nommer en tant qu'Administrateur de catégorie A:

Mr Philippe JACZYNSKI, né le 8 septembre 1967

domicilié 34, Chemin de la Moraine, CH -1162 Saint-Prex,

Le mandat de Mr Philippe JACZYNSKI en tant qu'administrateur de catégorie A viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2014147941/18.

(140168598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.



LB Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 190.233.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Benoît DE FROIDMONT, né le 26 juillet 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stümper;

Ici représentée par Monsieur Frédéric DEPIREUX, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 août 2014 à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er} . Forme Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme Soparfi, qui prend la dénomination sociale de «LB Management SA» (la «Société»).
 - Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
 - Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre CONSTITUTION DE SOCIETE du 12 septembre 2014 Me DELOSCH N°8527 endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière et pourra donner des conseils en investissement.

La Société a en outre pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.



La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la commune du siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique, ou qu'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre (appelé «administrateur unique») jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procèsverbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.



Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

- **Art. 13. Représentation.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.
- **Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

- **Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.
- **Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, la partie (ou les parties) se réfère(nt) aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante prénommée, présente ou représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire intégralement les trois mille cent actions (3.100) comme suit:

- Monsieur Benoît DE FROIDMONT, précité;

trois mille cent actions	3.100
Total des actions: trois mille cent actions	3.100

Les actions ont été entièrement libérées par la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euros (1.100.- EUR).



Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, représentée comme mentionnée ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Laurent WEIS, administrateur, né le 26 mars 1980 à Luxembourg domicilié professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stümper;
- Monsieur Frédéric DEPIREUX, administrateur, né le 25 septembre 1979 à Liège domicilié professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stümper;
- Monsieur Adrien ROLLE, administrateur, né le 21 août 1975, à Liège, domicilié professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stümper.
- 4. La durée du mandat des administrateurs sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.
 - 5. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.
 - 6. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
- La Société «Audit Lux S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 182 253.
- 7. La durée du mandat du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.
 - 8. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. DEPIREUX, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11421. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144938/191.

(140165226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Mirko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 190.224.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B74676,

here represented by Mrs. Mélanie Muller, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on September 4, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Mirko S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.



Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
 - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital.



Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
 - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.
- **Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.
 - Art.11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
- **Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.
- 13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("causes légitimes").
- 13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).
- 13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.
- 13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, removal and term of office of managers.

- 14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.
- 14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of



the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers and in addition in case different classes of managers have been appointed, at least one A and one B manager must be present or represented. Any resolutions of the board of managers may only be taken if approved by the majority of managers present or represented. The chairman, if any, shall have a casting vote. If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.
- 17.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

- 18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by any two (2) managers or by an A and a B manager, should different classes of managers exist. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.
- 18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.
- **Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or, should different classes of managers exist, by the joint signature of one class A and one class B managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.



- 20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
 - 20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.
- 20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

- 22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.
- 22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
 - 22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the share-holders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

- 24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December 2015.
 - 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by AIM Services S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).



The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. Catherine Koch, born in Sarreguemines, France, on 12 February 1965, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an unlimited term.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74676,

dûment représentée par Madame Mélanie Muller, employée privée résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg le 4 septembre 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . **Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Mirko S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.



Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.
- 7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.
- 8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.



Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans la mesure où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, au moins une assemblée générale des associés est tenue au Luxembourg au siège social de la Société ou à un autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale dans les six mois suivants la fin de chaque exercice sociale. D'autres/ Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- Art. 11. Changement de nationalité. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.
- Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.
- 13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.
- 13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.
- 13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.
- 13.5 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».
- 13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Election, révocation des administrateurs et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.
- 14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'une place de gérant.

- 15.1 Si la place d'un gérant est vacant suite au décès, à l'incapacité légale, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder le mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés, laquelle décidera le remplacement permanent conformément aux dispositions légales applicables.
- 15.2 Si la vacance se produit alors qu'il y a un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.
- 16.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.



Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.
- 17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et en outre, dans le cas où différentes classes de gérants ont été nommées, un gérant A et un gérant B doivent être présents ou représentés. Toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants présents ou représentés. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, a une voix prépondérante. Si un quorum n'est pas atteint, les gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.
- 17.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

- 18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents ou par un gérant A et un gérant B si plusieurs classes de gérants existent. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.
- 18.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.
- Art. 19. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou, si plusieurs classes de gérants existent, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

- 20.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.
- 20.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
- 20.3 Le commissaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.
- 20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.
- 20.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.



Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.
- 22.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.
- 22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 22.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.
- 23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

- 24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.
- 24.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2015.
 - 2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites de la manière suivante:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par AIM Services S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500)

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.200.-

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,



2. Catherine Koch, née à Sarreguemines, France, le 12 février 1965, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommée gérant pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la partie comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42464. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144974/524.

(140165165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

McLaren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.878.

In the year two thousand fourteen, on the first day of August,

before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of McLaren S.A., a public company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.878 (the Company) and incorporated on 20 June 2012 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1923 of 2 August 2012. The Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 30 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2129 page 102157 on 2 September 2013.

The Meeting was opened with Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair. The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus being constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

- 1. Removal of the nominal value of the shares;
- 2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) into British Pounds (GBP);
- 3. decrease from the share capital amounting to twenty-four thousand eight hundred ninety-two British Pounds and eighty-three Pence (GBP 24,892.83.-) by three pence (GBP 0.03.-), in order that henceforth the share capital will amount to twenty-four thousand eight hundred ninety-two British Pounds and eighty Pence (GBP 24,892.80.-) represented by two million four hundred eighty-nine thousand two hundred eighty (2,489,280) shares without nominal value and allocation of the amount of three pence (GBP 0.03.-) to the share premium account of the Company.
- 4. Fixing of the nominal value of each share at one Pence (GBP 0.01) and conversion of the three hundred fourteen thousand eight hundred eighty (314,880) shares without nominal value represented by three hundred ten thousand and eighty (310,080) class A shares (subdivided into fifty-one thousand six hundred and eighty (51,680) class A1 shares, fifty-one thousand six hundred and eighty (51,680) class A3 shares, fifty-one thousand six hundred and eighty (51,680) class A3 shares, fifty-one thousand six hundred and eighty (51,680) class A4 shares, fifty-one thousand six hundred and eighty (51,680) class A5 shares and fifty-one thousand six hundred and eighty (51,680) class A6 shares) with a par value of ten euro cent (EUR 0.1) each and four thousand eight hundred (4,800) class B shares (subdivided into eight hundred (800) class B1 shares, eight hundred (800) class B2 shares, eight hundred (800) class B3 shares, eight hundred (800) class B5 shares and eight hundred (800) class B6 shares) into two millions four hundred eighty-nine thousand two hundred eighty (2,489,280) shares having a nominal value of one Pence (GBP 0.01.-) per share;



- 5. subsequent amendment to article 5.1.1. of the Company's Articles in order to reflect the above changes;
- 6. conversion of all accounts in the books of the Company from Euro into GBP;
- 7. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to record, on behalf of the Company, the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the par value of the shares at one Pence (GBP 0.01) each; and
 - 8. miscellaneous.
 - II. That the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to remove the nominal value of ten cents euro (EUR 0.10) associated with each share, so that the share capital of thirty-one thousand four hundred eighty-eight euro (EUR 31,488) is represented by three hundred fourteen thousand eight hundred eighty (314,880) shares without nominal value.

Second resolution

The shareholders resolve to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from Euros (EUR) into British Pounds (GBP) at the exchange rate displayed on the website of the European Central Bank (http://www.ecb.europa.eu/stats/exchange/eurofxref/html/eurofxref-graphgbp. en.html) applicable as at 28 July 2014 and according to which EUR 1 is the equivalent of GBP 0.79055 (evidence of which has been given to the undersigned notary and will remain attached to the present deed), it being understood that the share capital of the Company is now set at twenty-four thousand eight hundred ninety-two British Pounds and eighty-three Pence (GBP 24,892.83.-) represented by two million four hundred eighty-nine thousand two hundred eighty (2,489,280) shares without nominal value.

Third resolution

The shareholders resolve, due to the conversion from Euro into GBP to reduce the share capital amounting to twenty-four thousand eight hundred ninety-two British Pounds and eighty-three Pence (GBP 24,892.83.-) by three pence (GBP 0.03.-), in order that henceforth the share capital will amount to twenty-four thousand eight hundred ninety-two British Pounds and eighty Pence (GBP 24,892.80.-) represented by two million four hundred eighty-nine thousand two hundred eighty (2,489,280) shares without nominal value.

The amount of three Pence (GBP 0.03.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to fix the nominal value of each share at one Pence (GBP 0.01) and to convert the three hundred fourteen thousand eight hundred eighty (314,880) shares without nominal value represented by three hundred ten thousand and eighty (310,080) class A shares (subdivided into fifty-one thousand six hundred and eighty (51,680) class A1 shares, fifty-one thousand six hundred and eighty (51,680) class A2 shares, fifty-one thousand six hundred and eighty (51,680) class A3 shares, fifty-one thousand six hundred and eighty (51,680) class A4 shares, fifty-one thousand six hundred and eighty (51,680) class A5 shares and fifty-one thousand six hundred and eighty (51,680) class A6 shares) and four thousand eight hundred (4,800) class B shares (subdivided into eight hundred (800) class B1 shares, eight hundred (800) class B2 shares, eight hundred (800) class B3 shares, eight hundred (800) class B4 shares, eight hundred (800) class B5 shares and eight hundred (800) class B6 shares), into two million four hundred eighty-nine thousand two hundred eighty (2,489,280) shares having a nominal value of one Pence (GBP 0.01) per share represented by two million four hundred fifty-one thousand four hundred forty-four (2,451,444) class A shares (subdivided into four hundred eight thousand five hundred seventy-four (408,574) class A1 shares, four hundred eight thousand five hundred seventy-four (408,574) class A2 shares, four hundred eight thousand five hundred seventy-four (408,574) class A3 shares, four hundred eight thousand five hundred seventy-four (408,574) class A4 shares, four hundred eight thousand five hundred seventy-four (408,574) class A5 shares and four hundred eight thousand five hundred seventy-four (408,574) class A6 shares) and thirty-seven thousand eight hundred thirty-six (37,836) class B shares (subdivided into six thousand three hundred six (6,306) class B1 shares, six thousand three hundred six (6,306) class B2 shares, six thousand three hundred six (6,306) class B3 shares, six thousand three hundred six (6,306) class B4 shares, six thousand three hundred six (6,306) class B5 shares and six thousand three hundred six (6,306) class B6 shares).

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolve to amend article 5.1.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"Art. 5.1.1. The Company's share capital is set at twenty-four thousand eight hundred ninety-two British Pounds eighty pence (GBP 24,892.80.-) represented by two million four hundred fifty-one thousand four hundred forty-four (2,451,444) class A shares (subdivided into four hundred eight thousand five hundred seventy-four (408,574) class A1 shares, four hundred eight thousand five hundred seventy-four (408,574) class A2 shares, four hundred eight thousand five hundred seventy-four (408,574) class A4 shares, four hundred eight thousand five hundred eight thousand five hundred eight thousand five hundred eight thousand five



hundred seventy-four (408,574) class A6 shares) with a par value of one Pence (GBP 0.01.-) each ("Class A Shares") and thirty-seven thousand eight hundred thirty-six (37,836) class B shares (subdivided into six thousand three hundred six (6,306) class B1 shares, six thousand three hundred six (6,306) class B2 shares, six thousand three hundred six (6,306) class B3 shares, six thousand three hundred six (6,306) class B4 shares, six thousand three hundred six (6,306) class B5 shares and six thousand three hundred six (6,306) class B6 shares) with a par value of one Pence (GBP 0.01.-) each ("Class B Shares" and together with the Class A Shares the "Shares")."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to convert all accounts in the books of the Company from Euro into GBP.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to record, on behalf of the Company, the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the par value of the shares at one Pence (GBP 0.01.-) each.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois d'août,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de McLaren S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.878 (la Société) et constituée le 20 juin 2012 suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous numéro 1923, le 2 août 2012. Les statuts de la Société (ci-après les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous numéro 2129, page 102157, le 2 septembre 2012.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée désigne comme scrutatrice Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

Les actionnaires ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Suppression de la valeur nominale des actions;
- 2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP);
- 3. Réduction du capital social s'élevant à la somme de vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-douze Livres Sterling et quatre-vingt-trois Pence (GBP 24.892,83.-) de trois pence (GBP 0.03.-), de manière à ce que dorénavant le capital social s'élèvera à la somme de vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-douze Livres Sterling quatre-vingts Pence (GBP 24,892.80.-) représenté par deux millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingts (2.489.280) parts sociales sans valeur nominale et attribution de la somme de trois Pence (GBP 0.03.-) au compte prime d'émission de la Société.



- 4. Établissement de la valeur nominal de chaque action à la somme de un Pence (GBP 0,01) et conversion des trois cent quatorze mille huit cent quatre-vingts (314.880) actions sans valeur nominale représentées par trois cent dix mille quatre-vingts (310.080) actions de classe A (subdivisées en cinquante et un mille six cent quatre-vingts (51.680) actions de classe A2, cinquante et un mille six cent quatre-vingts (51.680) actions de classe A3, cinquante et un mille six cent quatre-vingts (51.680) actions de classe A4, cinquante et un mille six cent quatre-vingts (51.680) actions de classe A4, cinquante et un mille six cent quatre-vingts (51.680) actions de classe A5 et cinquante et un mille six cent quatre-vingt (51.680) actions de classe B (subdivisées en huit cents (800) actions de classe B1, huit cents (800) actions de classe B2, huit cents (800) actions de classe B3, huit cents (800) actions de classe B4, huit cents (800) actions de classe B5 et huit cents (800) actions de classe B6), en deux millions quatre cents quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingts (2.489.280) actions ayant une valeur nominale de un Pence de Livres Sterling (0,01.-GBP) chacune.
 - 5. Modification subséquente de l'Article 5.1.1. des Statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;
 - 6. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros en Livres Sterling;
- 7. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, pour enregistrer, au nom de la Société, la conversion de la devise du capital social de la Société, l'établissement de la valeur nominale des parts sociales à un Pence de Livres sterling (0,01.- GBP) chacune; et
 - 8. Divers.
 - II. Que les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de supprimer la valeur nominale des actions, fixée à dix centimes d'Euros (0,10 EUR) par action, de façon à ce que le capital social de trente et un mille quatre cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 31.488) soit représenté par trois cent quatorze mille huit cent quatre-vingts (314.880) actions sans valeur nominale.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de l'Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP) au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne (http://www.ecb.europa.eu/stats/exchange/eurofxref/html/eurofxref-graphgbp. en.html) applicable au 28 juillet 2014 selon lequel 1.- EUR équivaut à 0,79055.- GBP (dont la preuve en a été donnée au notaire instrumentant et restera annexée au présent acte) de façon à ce que le capital social de la Société soit dorénavant fixé à vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-douze Livres Sterling et quatre-vingt-trois Pence (24.892,83.- GBP), représenté par deux million quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingts (2.489.280) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de réduire le capital social s'élevant à la somme de vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-douze Livres Sterling et quatre-vingt-trois Pence (GBP 24.892,83.-) de trois Pence (GBP 0.03.-), de manière à ce que dorénavant le capital social s'élèvera à la somme de vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-douze Livres Sterling quatre-vingts Pence (GBP 24,892.80.-) représenté par deux millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingts (2.489.280) parts sociales sans valeur nominale. La somme de trois Pence (GBP 0.03.-) est attribuée au compte prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de fixer la valeur nominale de chaque action à la somme de un Pence (GBP 0,01) et de convertir les trois cent quatorze mille huit cent quatre-vingts (314.880) actions sans valeur nominale représentées par trois cent dix mille quatre-vingt (310.080) actions de classe A (subdivisées en cinquante et un mille six cent quatre-vingts (51.680) actions de classe A1, cinquante et un mille six cent quatre-vingts (51.680) actions de classe A2, cinquante et un mille six cent quatre-vingts (51.680) actions de classe A3, cinquante et un mille six cent quatre-vingts (51.680) actions de classe A4, cinquante et un mille six cent quatre-vingts (51.680) actions de classe A5 et cinquante et un mille six cent quatre-vingts (51.680) actions de classe A6) et quatre mille huit cents (4.800) actions de classe B (subdivisées en huit cents (800) actions de classe B1, huit cents (800) actions de classe B2, huit cents (800) actions de classe B3, huit cents (800) actions de classe B4, huit cents (800) actions de classe B5 et huit cents (800) actions de classe B6) en deux millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingts (2.489.280) parts sociales sans valeur nominale et décide d'introduire une valeur nominale de un Pence (0,01.- GBP) par action, représenté par deux millions quatre cent cinquante et un mille quatre cent quarante-quatre (2.451.444) actions de classe A (subdivisées en quatre cent huit mille cinq cent soixante-quatorze (408.574) actions de classe A1, quatre cent huit mille cinq cent soixante-quatorze (408.574) actions de classe A2, quatre cent huit mille cinq cent soixante-quatorze (408.574) actions de classe A3, quatre cent huit mille cinq cent soixante-quatorze (408.574) actions de classe A4, quatre cent huit mille cinq cent soixante-quatorze (408.574) actions de classe A5 et quatre cent huit mille cinq cent soixante-quatorze (408.574) actions de classe A6) et trente-sept mille huit cent trente-six (37.836) actions de classe B (subdivisées en six mille trois cent six (6.306) actions de classe B1, six mille trois cent six (6.306) actions de classe B2, six mille trois cent six (6,306) actions de classe B3, six mille trois cent



six (6.306) actions de classe B4, six mille trois cent six (6.306) actions de classe B5 et six mille trois cent six (6.306) actions de classe B6).

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les actionnaires décident de modifier l'article 5.1.1. des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.1.1.** Le capital social s'élève à vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-douze Livres Sterling et quatre-vingt Pence (24.892,80.- GBP) représentées par deux millions quatre cent cinquante et un mille quatre cent quarante-quatre (2.451.444) actions de classe A (subdivisées en quatre cent huit mille cinq cent soixante-quatorze (408.574) actions de classe A1, quatre cent huit mille cinq cent soixante-quatorze (408.574) actions de classe A2, quatre cent huit mille cinq cent soixante-quatorze (408.574) actions de classe A4, quatre cent huit mille cinq cent soixante-quatorze (408.574) actions de classe A5 et quatre cent huit mille cinq cent soixante-quatorze (408.574) actions de classe A6 et quatre cent huit mille cinq cent soixante-quatorze (408.574) actions de classe A6 et quatre cent huit mille cinq cent soixante-quatorze (408.574) actions de classe B6 (subdivisées en six mille trois cent six (6.306) actions de classe B1, six mille trois cent six (6.306) actions de classe B2, six mille trois cent six (6.306) actions de classe B3, six mille trois cent six (6.306) actions de classe B4, six mille trois cent six (6.306) actions de classe B5 et six mille trois cent six (6.306) actions de classe B6) ayant une valeur nominale de un Pence (0,01.- GBP) chacune ("Actions de Classe B" et ensemble avec les Actions de Classe A, les «Actions»).»

Sixième résolution

Les actionnaires décident de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'Euros en Livres Sterling.

Septième résolution

Les actionnaires décident de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à chaque administrateur de la Société, agissant individuellement, pour enregistrer, au nom de la Société, la conversion de la devise du capital social de la Société, l'établissement de la valeur nominale des actions à un Pence (0.01.- GBP) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 août 2014. Relation: LAC/2014/37262. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144973/247.

(140164912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Pentair Electronic Packaging De Mexico, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147646/9.

(140168042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.



Tornado S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 173.959.

Les comptes annuels de la période du 19/12/2012 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147798/10.

(140167765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

TB International Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.220.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of September.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

IT APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46.448,

here represented by Ms Julie INDENKLEEF, private employee, residing professionally in Diekirch, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Name - Object - Registered office - Duration

- Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").
 - Art. 2. The Company's name is "TB International Finance Company S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit:
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
 - (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);
 - (6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
- (7) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, all or part of intellectual property rights of any nature to any company associated in any way with the Company or third party for such consideration as the Company may think fit;
- (8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.



Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01.-) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

- **Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.



All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two (2) managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two (2) managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted



in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 December and closes on 30 November.

Art. 18. Each year, as of 30 November, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds mentioned in Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.



Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

- **Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.
- Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 30 th day of November 2015.

Subscription and payment

The two million (2,000,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1.100,-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.
 - 2) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448,

ici représentée par Madame Julie INDENKLEEF, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

- **Art. 1** er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).
 - Art. 2. La Société aura la dénomination «TB International Finance Company S.à r.l.».
 - Art. 3. L'objet de la Société est:
- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
 - 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société ou personne physique appartenant au même groupe de sociétés que celui de la Société (les «Sociétés Affiliées»), ou à tout gérant/administrateur des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- 7) De détenir, développer, gérer, promouvoir, transférer vendre, licencier, sous-traiter et / ou céder de quelque manière que ce soit, tout ou partie de droits de propriété intellectuelle de toute nature à toute société associée d'une quelconque façon à la Société ou à tout tiers pour toute contrepartie que la Société jugera utile; et
- 8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par le moyen d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soit ou non un établissement permanent) tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou sociaux sont intervenus ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger,



le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil de gérance, ou le gérant unique (le cas échéant) de la Société.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 6. La vie de la Société ne prend pas fin par décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne sont pas autorisés, en toutes circonstances, d'exiger l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital social - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars américains (USD 20.000.-), représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un cent de Dollar américain (USD 0,01.-) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

- **Art. 9.** Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à son actionnariat.
 - Art. 10. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés sans l'approbation de tous les associés de la Société.

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales s'appliquent.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée représenté par leur parts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et son/sa/leur rémunération est fixée par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des suffrages exprimés, ou de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/ des gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut/peuvent, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) relèvent de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet de la Société, pourvu que les termes de ces Statuts aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), peut de temps à autre sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.



Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (si tel est le cas) de son/ses mandataire(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux (2) gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux (2) gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmise par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé pourra voter par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans un tel cas, une assemblée générale se réunit au moins une fois par an au Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. D'autres assemblées générales des associés pourront se tenir dans le Grand-Duché de Luxembourg à tout moment indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée.



Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont faites conformément à la loi et doivent être envoyées à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation doit être envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Tout associé pourra agir à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication une autre personne qui n'est pas nécessairement associé.

Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée ou à la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, quelle que soit la part du capital représentée.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une assemblée générale extraordinaire à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs qui lui sont conférés à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être enregistrées dans un procès-établi par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1 er décembre et se termine le 30 novembre.
- **Art. 18.** Chaque année, au 30 novembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra un inventaire des avoirs de la Société indiquant les valeurs des actifs et des passifs, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et les dettes du/des gérant(s), du ou des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) et associé(s) envers la Société.

Dans le même temps le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Chaque associé peut prendre connaissance au siège social, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), cette inspection ne sera autorisée seulement pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut/peuvent être ou ne pas être associé(s).

Chaque commissaire sera nommé pour un mandat se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A la fin de cette période et de chaque période ultérieure, le(s) commissaire(s) peut/peuvent être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle portant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 Décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, telle que modifiée, sont remplies, la Société aura ses comptes annuels vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) parmi la liste de l'autorité de régulation financière luxembourgeoise, la Commission de surveillance du secteur financier.

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agrée(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide(nt) des termes et conditions de son/leur mandat.

Dividendes - Réserves

Art. 21. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élève au dixième du capital social, tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale tombe en-dessous de ce dixième.



L'assemblée générale des associés à la majorité fixée par la loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que le bénéfice sera distribué à l'associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient/détiennent, sous forme de dividendes ou être reportés ou affectés à une réserve extraordinaire

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société, ou de l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice en cours, sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établies conformément à la Loi ou les Statuts.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 23.** L'assemblée générale des associés selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société.
- **Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec le consentement de la majorité des associés détenant trois-quarts du capital social doit nommer un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le boni de liquidation de la Société sera attribué aux associés proportionnellement à la part qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour laquelle aucune disposition spécifique n'est faite dans les Statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 novembre 2015.

Souscription et libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit deux millions (2,000,000) parts sociales. Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars (USD 20,000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.
 - 2) Le siège social de la Société est établi au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. INDENKLEEF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11446. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145179/529.

(140165105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.



RPeV Luxembourg Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 168.651.

En date du 17 septembre 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014147689/14.

(140168307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

New Millennium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 71.256.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of New Millennium, a public limited company qualifying as an investment company with variable share capital (the "Company"), having its registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 71.256.

The Company was incorporated on 11 August 1999, pursuant to a deed enacted by Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 696 of 17 September 1999. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 17 April 2013, published in the Mémorial C number 1332 of 6 June 2013.

The General Meeting was opened at 3:00 p.m. by Mrs. Cecile Leroy, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints Mrs. Louise Chiappalone, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The General Meeting elects as scrutineer Mr. Silvano Del Rosso, with professional address in Luxembourg.

The chairman then states:

- A. All the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notices sent to all the shareholders by registered mail dated July 1 st, 2014.
- B. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the General Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

- C. The quorum required by law is at least fifty per cent of the issued capital and the resolutions must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.
- D. Pursuant to the attendance list, out of 4,534,816.00 shares outstanding, 2,496,966.00 shares are present and/or represented.
 - E. The meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the items of the following agenda:
- 1. Amendment of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to authorise the issuance, by the Company, of dematerialized shares and related amendments of articles 7, 8, 15, 31, 32 and 35 of the Articles.
- 2. Amendment of article 11 of the Articles in order to allow the Company to accept subscriptions and redemptions in kind.

In accordance with article 67-1 (2) of the modified Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law"), the General Meeting is regularly constituted and may deliberate and decide upon the aforementioned agenda of the meeting.



After the foregoing has been approved by the General Meeting, the following resolutions have been approved by unanimous vote:

First Resolution

In order to authorise the issuance, by the Company, of dematerialized shares, the General Meeting decides to amend articles 7, 8, 15, 31, 32 and 35 of the Articles so as to henceforth read as follows:

"Art. 7. Form of shares. The Fund may issue shares in each sub-fund and in each category either in bearer, in registered and/or in dematerialized form, at the discretion of the Board of Directors. It may also issue fractional shares for each category (thousands), which shall not be in bearer form. If registered or dematerialized shares are issued, shareholders receive a confirmation of shareholding, unless they want a share certificate.

If bearer shares are issued, certificates shall be issued in the form decided by the Board of Directors. If a shareholder wants to change his certificates into certificates of a different form, the cost of such an operation shall be supported by that shareholder.

If a registered shareholder requests the issue of more than one share certificate, the cost of such additional certificates shall be supported by such shareholder. Share certificates shall be signed by two directors. Such signatures may be either hand signed, printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be that of a person delegated for this purpose by the Board of Directors; in such case, it must be hand signed. The Fund may issue temporary certificates in the forms determined periodically by the Board of Directors.

Registered shares issued by the Fund shall be registered in the Shareholders' register held by the Fund or by the persons appointed for this purpose by the Fund; the registration must indicate the name, the residence and the number of registered shares of each registered shareholder.

The dematerialised shares are not in registered or bearer form and are only represented, and the property rights of the Shareholder on the dematerialised shares are only established, by book-entry with a clearing house (the "CH") in Luxembourg.

For the purpose of the international shares circulation or for the exercise of shareholder rights ("droits associatifs") and right of action of the Shareholders against the Fund and third parties, the CH shall issue certificates to the holders of securities accounts in respect of the dematerialised shares, against their written certification, that they hold the relevant shares on their own account or act by virtue of powers granted to them by the holder of shares' rights. The issuance cost of such certificate shall be borne by the person requesting such certificate.

Issuance of shares

Shares shall only be issued upon acceptation of the subscription. Share certificates shall be delivered only after receipt of the purchase price.

Payment of dividends

Payments of dividend shall be made to the shareholders: for registered shares, at the address indicated in the Shareholders' register and, for bearer shares, upon presentation of the appropriate coupons of said dividend. The payment of dividends to be paid to the shareholders of dematerialized shares will be made via the CH. Such payment to the CH discharges the Fund.

Transfer of shares

Any transfer of registered shares shall be entered in the Shareholders' register.

The transfer of bearer shares shall be made by delivery of the corresponding bearer share certificate.

Transfer of registered shares shall be made

if certificates have been issued against delivery to the Fund of the certificate(s) representing such shares, together with all other transfer documents required by the Fund and

if certificates have not been issued, by a written transfer declaration entered in the Shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee, or by their representative agents.

Dematerialised shares are freely transferable. Transfers of dematerialised shares are realised by account-to-account transfers.

Shareholders information

Any registered shareholder shall provide the Fund with an address to which all communications and other information of the Fund may be sent. This address shall also be entered in the Shareholders' register.

If a registered shareholder does not indicate an address to the Fund, this will be mentioned in the Shareholders' register, and the address of that shareholder shall be considered to be at the registered office of the Fund or at any other address as set periodically by the Fund, until another address is indicated by the shareholder. The shareholder may at any time have his address changed in the Shareholders' register by means of a written declaration sent to the Fund at its registered office or at such other address as may be set by the Fund.



For the purpose of identifying the Shareholder of dematerialized shares, the Fund may, at its own cost, request from the CH, the name or corporate name, the nationality, date of birth or date of incorporation and the address of the holders in its books immediately or at term entitling them to voting rights at the Fund's Shareholders' Meeting, as well as the number of shares held by each of them and, if applicable, the restrictions the shares may have. The CH provides to the Fund the identification data it holds on the holders of securities accounts in its books and the number of shares held by each of them.

Information concerning the holders of dematerialized shares on own account is gathered by the Fund through the securities depositary or other persons, which directly or indirectly keep a securities account with the CH at the credit of which appear the relevant dematerialized shares.

The Fund as issuer of dematerialized shares may request confirmation from the persons appearing on the lists so provided that they hold the dematerialized shares for their own account.

When a person has not provided the information requested by the Fund in accordance with this Article within two months following the request or if it has provided incomplete or erroneous information in respect of its quality, or the quality of the shares it holds, the Fund may, until such time that the information has been provided, suspend the voting rights of such holder of shares pro rata the proportion of shares for which the requested information has not been obtained.

Fraction of shares and joint ownership of shares

If the payment made by a subscriber gives him rights on fractional shares, such subscriber shall not have a voting right for that fraction but shall be entitled to a proportional payment of dividend as well as of the repurchase or liquidation proceeds, as per the calculation method of fractions set by the Fund. As far as bearer shares are concerned, only certificates representing full shares shall be issued.

The Fund shall recognise only one single holder per share only. In case of indivision or reversionary ownership and usufruct, the Fund shall suspend the exercise of rights deriving from the share(s) concerned until an attorney shall have been appointed to represent the joint owners and usufructuaries towards the Fund. "

"Art. 8. Loss or destruction of share Certificates. If any shareholder holding bearer or registered shares can prove to the Fund that his share certificate has been mislaid or destroyed, then at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Fund may determine, in particular in the form of an insurance, without prejudice to any other form of guarantee the Fund may choose. As soon as a new certificate bearing the mention of duplicate is issued, the original certificate shall become void.

Damaged or mutilated share certificates may be exchanged upon request by the Fund. Damaged or mutilated certificates shall be delivered to the Fund and immediately cancelled.

The Fund may, at its discretion, charge to the shareholder the costs of the duplicate or of a new certificate and all reasonable expenses incurred by the Fund in connection with the issue and registration thereof in the Register or the annulment of the original certificate."

" Art. 15. Holding of the meeting. Prescriptions of quorum and terms as laid down by law shall rule convening notices and the holding of the meetings of the Fund'shareholders, unless otherwise stipulated in these present Articles.

Each share is entitled to one vote, whatever the sub-fund it belongs to, except for the restrictions laid on by the present Articles. A shareholder may attend any meeting of shareholders by indicating in writing, by telegram, telex or fax another person as his representative.

Unless otherwise provided by law or by the present Articles, all resolutions of the general meeting of shareholders duly convened are passed by a simple majority of the shareholders present or represented.

Pursuant to the 2013 Law holders of dematerialized shares are entitled to attend the general meeting and exercise their rights only if they hold such dematerialized shares at the latest at midnight, Luxembourg time, on the 14 th day preceding the day of such general meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

Moreover, the shareholders of each sub-fund may form a separate general meeting deliberating and deciding, according to the prescriptions of Luxembourg law regarding quorum and majority, on the following points:

- 1. the allotment of the annual profit balance of each sub-fund;
- 2. any amendment in the Articles of Incorporation affecting their rights with regard to those of the shareholders of the other sub-funds."
- " Art. 31. Liquidation and merger of the Fund. The liquidation of the Fund shall take place in accordance with the provisions of the Law.

If the capital of the Fund is lower than two thirds of the minimum capital, the directors are required to submit the question of liquidation of the Fund to the General meeting for which no quorum shall be prescribed and which shall decide by a simple majority of the shares represented at the meeting.



If the capital of the Fund is lower than one fourth of the minimum capital, the directors are required to submit the question of liquidation of the Fund to the General meeting for which no quorum shall be prescribed; dissolution may be resolved by shareholders holding one fourth of the shares at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within forty days as from the acknowledgement that the net assets have fallen below two thirds or one fourth of the minimum capital. In addition, the Fund may be dissolved by a decision taken by the General Meeting deliberating in accordance with the statutory provisions in this matter. Applications for subscription, redemption and conversion shall be carried out until publication of the convening notice for the general meeting deliberating on the liquidation of the Fund.

The decisions of the General meeting or of the law courts pronouncing the dissolution or the liquidation of the Fund shall be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of the Grand-Duchy of Luxembourg and three newspapers with adequate circulation, including at least one Luxembourg newspaper. These publications shall be made at the request of the liquidator(s).

In case of dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed in accordance with the Fund's Articles of Incorporation and the Law. The net proceeds of the liquidation shall be distributed to share-holders in proportion to the number of shares held. Any amounts unclaimed by shareholders at the close of liquidation shall be deposited at the 'Caisse de Consignation' in Luxembourg pursuant to article 146 of the Law. Failing their being claimed before expiry of the prescription period (30 years), these amounts can no longer be claimed.

Merger

a) Merger of the Fund decided by the Board of Directors

The Board of Directors may decide to proceed with a merger of the Fund, either as receiving or absorbed UCITS, with:

- another Luxembourg or foreign UCITS (the "New UCITS"); or
- a sub-fund thereof,

and, as appropriate, to re-designate the sharesshares of the Fund concerned as sharesshares of this New UCITS, or of the relevant sub-fund thereof as applicable.

In case the Fund involved in a merger is the receiving UCITS (within the meaning of the Law), solely the Board of Directors will decide on the merger and effective date thereof.

In the case the Fund involved in a merger is the absorbed UCITS (within the meaning of the Law), and hence ceases to exist, the general meeting of the Shareholders has to approve, and decide on the effective date of such merger by a resolution adopted with

- (a) a presence quorum requirement of at least 51% of the share capital of the Fund; and (b) a majority requirement of at least two-third (2/3) of the shareholders present or represented.
 - b) Merger of the Fund decided by the shareholders

The general meeting of the Shareholders may decide to proceed with a merger (within the meaning of the Law) of the Fund, either as receiving or absorbed UCITS, with:

- a New UCITS; or
- a sub-fund thereof.

The decision shall be adopted by a general meeting of the Shareholders for which there shall be (a) a presence quorum requirement of at least 51% of the share capital of the Fund; and (b) a majority requirement of at least two-third (2/3) of the shareholders present or represented."

" Art. 32. Liquidation and Merger of sub-funds. Liquidation

The Board of Directors may decide on the liquidation of one ore several sub-funds if important changes of the political or economic situation would, in the opinion of the Board of Directors, make this decision necessary, and if the net assets of any one sub-fund fall below EURO 1,000,000

Unless otherwise decided by the Board of Directors, the Fund may, until the execution of the decision to liquidate, continue to redeem the shares of the sub-fund for which liquidation was decided. For such redemption, the Fund shall take as a basis the net asset value as established to account for the liquidation costs, but without deduction of a redemption fee or any other commission. The activated costs of incorporation are to be fully amortised as soon as the decision to liquidate has been taken. The liquidation proceeds shall be distributed to each shareholder in proportion to the number of shares held.

Amounts not claimed by the shareholders or their beneficiaries at the close of liquidation of one or several sub-funds shall be kept in deposit with the Custodian Bank for a period not exceeding 9 months as from that date. After that date, such assets shall be deposited with the 'Caisse de Consignations' in Luxembourg on behalf of the persons entitled thereto.

In case of important changes in the political or economic situation which would influence the management of one or several sub-funds, or if the amount of the net assets is no longer sufficient or does not allow to carry out an adequate management, the Board of Directors may also decide on the closing of one or several sub-funds through a merger with one or several other sub-funds in the Fund (merger).

Merger



a) Merger of Sub-Funds decided by the Board of Directors

The Board of Directors may decide to proceed with a merger (within the meaning of the Law) of any sub-Fund, either as receiving or absorbed sub-Fund, with:

- another existing sub-Fund within the Fund or another sub-fund within a New UCITS (the "New Sub-Fund"); or
- a New UCITS,

and, as appropriate, to re-designate the sharesshares of the sub-Fund concerned as sharesshares of the New UCITS, or of the New Sub-Fund as applicable.

b) merger of Sub-Funds decided by the shareholders

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors under the preceding section, the general meeting of Shareholders may decide to proceed with a merger (within the meaning of the Law) of one of the relevant Sub-Funds, either as receiving or absorbed Sub-Fund, with:

- any New UCITS; or
- a New Sub-Fund

by a resolution adopted with (a) a presence quorum requirement of at least 51% of the share capital of the FundFund; and (b) a majority requirement of at least two-third (2/3) of the shareholders present or represented.

The relevant decisions of the Board of Directors are made public in the same way as the financial notices.

During a minimum period of one month as from the date of publication of the decision to merge, the shareholders of the sub-fund(s) concerned may request the redemption of their shares free of charge, even if the sub-fund(s) are closed for repurchase. At expiry of this period, the decision to merge is binding on all the shareholders that have not taken advantage of the aforementioned possibility.

Assets which may not be distributed to the relevant beneficiaries at the closure of the liquidation will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto."

"Art. 35. General provisions. For all matters not governed by these Articles of Incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment and the law of 6 April 2013 relating to dematerialized securities."

Second resolution

In order to allow the Company to accept subscriptions and redemptions in kind, the General Meeting decides to amend Article 11 of the Articles so as to henceforth read as follows:

"Art. 11. Issue, repurchase and conversion of shares. The Board of Directors is authorised, at any time, to issue supplementary fully paid up at the shares at the respective price of the net asset value of the specific sub-fund, in accordance with Article 10 hereof, increased by an entry fee as laid down in the sales documents, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription. Any remuneration to the placing agents shall be paid from these fees. The price so determined shall be payable in the valuation currency of the relevant sub-fund at the latest four business days after the date of calculation of the net asset value applicable.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or to any manager of the Fund, or to any other duly authorised person the responsibility to accept subscriptions.

Any subscriptions of new shares must, under penalty of being declared null and void, be fully paid up and the shares issued shall have the same rights to interest and dividends than the shares existing on the issue date.

Any shareholder is entitled at any time and without limitation to have all or part of his shares repurchased by the Fund. The repurchase price shall be paid at the latest four business days after the date of determination of the net asset value and shall be equal to the net assets of the shares such as it has been calculated according to the provisions of Article 10 above, after deduction of an eventual repurchase commission as laid down in the sales documents of the Fund. Any repurchase request shall be presented by the shareholder in writing to the registered office of the Fund in Luxembourg or to any other legal entity appointed by the Fund for such purpose. If share certificates pursuant to Article 8 have been issued, the request must be accompanied by such share certificate(s) and by sufficient evidence of an eventual transfer.

Shares repurchased by the Fund shall be cancelled.

Any shareholder is entitled to request the conversion of all or part of his shares of one sub-fund into shares of another sub-fund. Such conversion shall be effected on the basis of the respective net asset values of the different subfund's shares, calculated as indicated in Article 10 above, after deduction of an eventual repurchase commission as laid down in the sales documents of the Fund.

The Board of Directors may set such restrictions to the frequency of conversions as it deems necessary and may ask for an additional fee on such conversions, the amount of which shall be determined in a reasonable way.

Subscription, repurchase and conversion requests shall be received at the desks of the institutions appointed for this purpose by the Board of Directors.

The Board of Directors may, at its discretion, accept subscriptions or redemptions in kind subject to an assessment report to be submitted by the Fund's auditor.



The investor who has requested the subscription or redemption in kind, will assume the costs of the transaction."

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the General Meeting, the meeting was closed at noon.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English.

The document having been read to the persons appearing, all known by the notary by their names, first name, civil status and residences, the members of the bureau of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: C. LEROY, L. CHIAPPALONE, S. DEL ROSSO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33895. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144994/280.

(140164491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

ColourOz HoldCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.400,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 185.131.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of September.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

ColourOz Midco, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185778 and having a share capital of five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 512,500) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerc, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the issued and outstanding shares in the share capital of ColourOz HoldCo, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185131 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Company).
- II. That the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt on February 26, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1209 on May 13, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred ninetynine thousand nine hundred euro (EUR 499,900) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, all in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to the amount of five hundred twelve thousand four hundred euro (EUR 512,400) by way of the issuance of forty-nine million nine hundred ninety thousand (49,990,000) shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and with the same features, rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscriptions for and the full payment of the share capital increase as follows:



Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the forty-nine million nine hundred ninety thousand (49,990,000) newly issued shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of four hundred ninety-nine million nine hundred thousand euro (EUR 499,900,000), which shall be allocated as follows:

- (i) an amount of four hundred ninety-nine thousand nine hundred euro (EUR 499,900) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) the remaining amount of four hundred ninety-nine million four hundred thousand one hundred euro (EUR 499,400,100) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of four hundred ninety-nine million nine hundred thousand euro (EUR 499,900,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at five hundred twelve thousand four hundred euro (EUR 512,400), represented by fifty-one million two hundred forty thousand (51,240,000) shares in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to empower and authorise any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de septembre,

Pardevant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

ColourOz MidCo, une société en commandite par actions constituée selon le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B185778 et disposant d'un capital social de cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 512.500) (l'Associé Unique),

représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises et en circulation dans le capital social de ColourOz HoldCo, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185131 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société).
- II. Que la Société a été constituée le 26 février 2014 suivant un acte de Me Carlo Wersandt, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1209 le 13 mai 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.



III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 499.900) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à cinq cent douze mille quatre cents euros (EUR 512.400) par l'émission de quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (49.990.000) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes caractéristiques, droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et l'entière libération de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (49.990.000) parts sociales de la Société nouvellement émises, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent mille euros (EUR 499.900.000) qui sera entièrement affecté comme suit:

- (i) un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 499.900) au compte nominal de capital social de la Société; et
- (ii) le solde, d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent mille cent euros (EUR 499.400.100) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent mille euros (EUR 499.900.000) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cinq cent douze mille quatre cents euros (EUR 512.400), représenté par cinquante-etun millions deux cent quarante mille (51.240.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des changements ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ quinze mille Euros (15.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version en français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, celui-ci signe le présent acte avec le notaire. Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41244. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143297/142.

(140163099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck